



## **RECONNAISSANCE D'UN ENFANT**

La reconnaissance d'un enfant est une démarche volontaire et officielle ayant pour but d'établir la filiation.

Elle peut se faire soit avant la naissance, soit dans l'acte de naissance, soit après la naissance, sans limite de délai.

Une reconnaissance peut être faite devant tout officier d'Etat Civil, quels que soient le lieu de naissance de l'enfant ou le domicile du père et de la mère.

